

DROITS DE SCOLARITÉ

R é s i d e n t s à M a r s e i l l e :

QUOTIENT FAMILIAL	<ou = à 500	>500 à 800	>800 à 1500	>1500 à 2500	>2500
Cycles Eveil / Initiation / Découverte / Auditeurs	100€	125€	150€	175€	200€
Cycles 1,2,3 et parcours personnalisés	150€	188€	225€	263€	300€
Cycles DNEM, DNET, CPES	200€	250€	300€	350€	400€
Pratique ou cours collectif seul ou complémentaire	50€	63€	75€	88€	100€

R é s i d e n t s h o r s M a r s e i l l e :

QUOTIENT FAMILIAL	<ou = à 500	>500 à 800	>800 à 1500	>1500 à 2500	>2500
Cycles Eveil / Initiation / Découverte / Auditeurs	140€	178€	215€	253€	290€
Cycles 1,2,3 et parcours personnalisés	215€	271€	328€	384€	440€
Cycles DNEM, DNET, CPES	200€	250€	300€	350€	400€
Pratique ou cours collectif seul ou complémentaire	65€	84€	103€	121€	140€

TARIFS SPÉCIFIQUES ET EXONÉRATION

CATÉGORIE	CONDITIONS / TARIFS
Tarifs spécifiques	SATIS / IIMM : 75 € • Stage / Académie : 90 €
Exonération totale	Élèves boursiers de la DRAC • CHA et S2TMD • Démonstrations • Sous protection temporaire ¹ • Réfugiés / protection subsidiaire ²

¹ Protection temporaire de l'État conformément à la directive européenne 2001/55/CE

² Sur présentation d'un titre délivré par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL

QUOTIENT FAMILIAL	< ou = à 500	>500 à 800	>800 à 1500	>1500 à 2500	>2500
Musiciens extérieurs des orchestres AMU	50€	63 €	75 €	88 €	100 €
Etudiants, personnel et alumni AMU	Exonération totale				

PIÈCES JUSTIFICATIVES :

➤ À fournir au régisseur de recettes **avant le 23 novembre 2025** :

- Pièce d'identité en cours de validité du responsable légal ou de l'élève majeur,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : attestation d'assurance habitation du responsable légal ou élève majeur,
- Avis d'imposition n-1 ou attestation CAF de moins de 3 mois du responsable légal ou de l'élève majeur,
- Attestation d'assurance responsabilité civile ou extra-scolaire.

➤ En l'absence de transmission du justificatif de domicile avant la date de fin de réception, l'appel à cotisation des droits de scolarité sera calculé sur la base de la tarification des résidents hors Marseille.

➤ En l'absence de transmission de l'avis d'imposition n-1 ou CAF, l'appel à cotisation des droits de scolarité sera calculé sur la base du quotient le plus élevé.

FACTURATION ET RECOUVREMENT :

Les factures d'appel à cotisation seront transmises par courrier électronique depuis l'adresse Régie des recettes Conservatoire de Marseille (regie.recettes@conservatoiredemarseille.fr).

Le règlement des droits de scolarité doit être effectué dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la facture, auprès de la Régie des recettes du Conservatoire.

Toute année scolaire commencée est due dans son intégralité, sauf démission écrite auprès de l'établissement avant le 31 octobre 2025.

Moyens de paiement :

➤ Chèque ou carte bancaire auprès de la régisseuse de recettes (les plages d'ouvertures pendant la période de recouvrement vous sera communiquée sur l'appel de cotisation).

ou

➤ Virement bancaire : IBAN : FR76 1007 1130 0000 0020 2106 512 - BIC TRPUFRP1 en indiquant en objet du virement : CPBM 25-26 + Nom Prénom de l'élève (ou n° élève).

Conditions particulières :

➤ Décote de 50%

À partir du 3ème élève inscrit de la même famille (modalités applicables pour les résidents à Marseille et hors Marseille).

➤ Exonération totale

Si démission écrite auprès de la direction de l'établissement avant le 31 octobre de l'année en cours.

➤ Non remboursement

En cas d'exclusion temporaire ou définitive, celle-ci n'ouvrira droit à aucun remboursement des droits de scolarité.

➤ Impayés

Les droits de scolarité non acquittés dans les délais feront l'objet d'un transfert de créance au Trésor Public, chargé du recouvrement. Un avis de sommes à payer sera alors adressé par courrier postal.

CARTE DE SCOLARITÉ

Obligatoire pour accéder au conservatoire et gratuite pour tous les élèves